

COP26 : le fiasco de Glasgow

PAR MICKAËL CORREIA
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 14 NOVEMBRE 2021



Le président de la Grande-Bretagne pour la COP26, Alok Sharma, ému aux larmes alors qu'il prononce ses remarques finales lors de la COP26 à Glasgow, le 13 novembre 2021. © Paul ELLIS / AFP

Les deux semaines de négociations dans le cadre la COP26 ont accouché d'un accord en deçà de l'urgence climatique. Les États riches, principaux émetteurs de gaz à effet de serre, ont refusé de soutenir financièrement les pays du Sud, premières victimes du dérèglement climatique.

Glasgow (Ecosse). – Tout ça pour ça. Tel est le sentiment amer qui affleure à la lecture du « Pacte climatique de Glasgow ». C'est ainsi qu'a été baptisé l'**accord final** après quinze jours intenses de tractations internationales qui a réunit près de 200 pays dans le cadre de la 26^e Conférence internationale sur le climat – ou Conférence des parties (COP).

Cette COP26 avait pour enjeu de décider de la feuille de route afin de mettre en œuvre l'accord de Paris de 2015 avec, pour horizon, limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C. Tout échec serait synonyme d'un

« *aller simple vers le désastre* » avait prévenu à la veille des négociations António Guterres, secrétaire général de l'ONU.



Le président de la Grande-Bretagne pour la COP26, Alok Sharma, ému aux larmes alors qu'il prononce ses remarques finales lors de la COP26 à Glasgow, le 13 novembre 2021. © Paul ELLIS / AFP

Martelé tel un mantra par les dirigeants nationaux, l'objectif de « *garder en vie les 1,5 °C* » a dès les premiers jours de la COP été érodé par une avalanche d'accords sectoriels bilatéraux. Le 2 novembre, 105 pays ont collectivement signé un **Pacte mondial sur le méthane**, une initiative portée par les États-Unis pour lutter contre ce puissant gaz à effet de serre, deuxième plus grand contributeur du changement climatique. Cet accord **engage** ses signataires à diminuer les émissions mondiales de méthane de 30 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici la fin de la décennie. Mais l'ambition est en deçà de la réduction de 45 % qui, **selon les Nations unies**, est nécessaire pour limiter le réchauffement à 1,5 °C.

Idem pour le charbon, dont la combustion est la première cause des dérèglements climatiques. Le 4 novembre, plus de quarante pays ont **accepté**, d'ici les décennies 2030 et 2040, de mettre fin au minerai noir. Cependant, les principales économies encore dépendantes du charbon telles les États-Unis, la Russie, la Chine ou l'Inde, sont absentes de cette coalition.

Le principal outil issu de l'accord de Paris pour tenir le cap des 1,5°C réside toutefois dans les « contributions déterminées au niveau national » (CDN). Depuis 2015, ces engagements climatiques volontaires nationaux doivent être revus à la hausse tous les cinq ans dans l'optique d'atteindre zéro émission nette de carbone d'ici la moitié du siècle.

La COP26 marquait la date limite à laquelle les pays devaient déposer leur nouvelle CDN. Mais le compte n'y est pas. Selon les dernières estimations, les nouveaux plans climat émis par les États nous mèneraient, s'ils étaient respectés, vers un réchauffement de **2,4°C** d'ici à 2100, voire **2,7°C**.

Petite victoire : malgré les freins durant les tractations de la Chine, l'Inde et l'Arabie saoudite, l'accord final de Glasgow notifie aux États de rehausser leurs engagements climatiques dès la fin 2022 – et non en 2025 comme le prévoyait l'accord de Paris. Après le rituel coup de marteau actant la fin des négociations, Alok Sharma, président britannique de la COP26 a **déclaré** hier soir : « *Nous avons maintenu en vie le seuil de 1,5 degré. Mais son pouls est faible.* »

Business as usual

La première version du Pacte climatique de Glasgow appelait, fait inédit, à « *accélérer la sortie du charbon et des financements aux énergies fossiles* ». C'est que le charbon, le pétrole et le gaz sont à l'origine de près de 90 % des émissions mondiales de CO₂. Pour limiter le réchauffement à 1,5°C, les scientifiques préconisent une baisse de la production mondiale de 7 % par an pour le charbon jusqu'en 2050 et de 3 % pour le pétrole et le gaz.

Cette mention dans l'accord final a toutefois été rapidement édulcorée. Une deuxième mouture du texte invitait à limiter les financements « *inefficaces* » aux énergies fossiles et à accélérer l'abandon de la production de charbon qui ne fait pas appel à un système de capture du carbone. Et hier soir, l'Inde et la Chine ont obtenu sur le fil de modifier le terme « *sortir* » du charbon par « *diminuer* ».

Siles principaux pays producteurs de pétrole, de gaz et de charbon, tels les États-Unis, l'Arabie saoudite, l'Australie et la Russie, ont affaibli la portée du texte sur cette question, les groupes industriels ont également pu compter sur la présence de 503 lobbyistes accrédités à la COP26 pour maintenir le *business as usual* fossile. À Glasgow, le nombre de représentants de TotalEnergies, Gazprom ou Shell

était plus important que le total des délégations des huit pays les plus touchés par le changement climatique.

« *Pour la première fois, les énergies fossiles sont pointées du doigt dans un texte de COP. Ce qui ressemble à un pas en avant à l'échelle des négociateurs, reste une lapalissade tragi-comique à l'échelle du monde réel. Aucun calendrier de sortie des hydrocarbures, pourtant principales responsables du réchauffement climatique, n'est en effet évoqué, a commenté Clément Sénéchal de Greenpeace France. Les dirigeants des pays riches préfèrent hypothéquer l'avenir des jeunes générations et la survie des pays vulnérables plutôt que remettre en cause les intérêts criminels de leurs industries fossiles.* »

Le cynisme du marché carbone

Sur la table des négociations depuis six ans, les États sont enfin parvenus à Glasgow à un consensus autour de l'article 6 de l'accord de Paris. Ce dernier visait à mettre en place un marché international du carbone, c'est-à-dire des mécanismes d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre entre des pays ou des entreprises qui en émettent trop, et des pays ou des firmes qui en émettent moins.

Cette marchandisation du CO₂ manquait de régulation et l'accord définitif de la COP26 a acté la fin de certaines lacunes telles le « double comptage » – le fait que les projets qui donnent lieu à l'émission de crédits carbone soient comptabilisés à la fois dans le pays qui les vend et dans celui qui les achète.

« *Avec l'adoption de cet article 6, les États entérinent la remise en cause de l'intégrité de l'Accord de Paris en faisant des marchés et de la compensation carbone un levier de leur action, a précisé Myrto Tilianaki de CCFD - Terre Solidaire. La compensation carbone détourne de l'effort prioritaire de réduction d'émissions et met en péril l'objectif de 1,5°C. Ce n'est pas un hasard si les principaux pollueurs ont multiplié les annonces de neutralité carbone et fait la promotion des marchés carbone pendant la COP26 : cela permet de continuer leur "business as usual" prédateur pour le climat, la biodiversité et les droits humains.* »

Une des principales dérives de ce marché carbone est que des entreprises climaticides ou des États riches en abusent en finançant des projets de compensation de leurs émissions *via* notamment des **actions de reforestation** en Afrique ou en Amérique latine. En août dernier, l'ONG Oxfam a **estimé** que si l'on comptabilisait tous les engagements de neutralité carbone des États et des firmes, la totalité des terres arables de la planète serait occupée par des projets de compensation carbone.

« *Voilà la porte ouverte à toutes sortes de marchés volontaires et autres mécanismes de compensation carbone qui vont permettre aux entreprises multinationales les plus nocives, de la production d'hydrocarbures au secteur aérien en passant par les industries lourdes, de ne surtout pas transformer en profondeur leurs systèmes productifs* », a **souligné** l'économiste Maxime Combes.

« *Les marchés carbone ne servent qu'à une seule chose : permettre aux États et aux entreprises de payer pour pouvoir continuer à polluer* », avait déjà **dénoncé** auprès de Mediapart, Telma Taurepang, déléguée de l'**APIB**, la coordination du mouvement indigène brésilien.

Une solidarité climatique sabotée

La COP26 restera dans l'histoire de la lutte contre le changement climatique comme le rendez-vous manqué de la justice climatique.

Les États les plus pauvres et les ONG ont proposé à Glasgow un mécanisme de financement pour les pertes et dommages irréversibles causées par les événements climatiques extrêmes et liés au réchauffement – comme les ouragans, les mégafeux ou les inondations.

Pour les pays du Sud, le coût des destructions liées au chaos climatique est actuellement **estimé** à 500 milliards d'euros par an d'ici 2030. « *Les pertes et dommages, c'est un déni de la réalité de la crise climatique, un déni que 20% ou 30% de l'humanité vivent déjà en "zone rouge", un déni qu'il y a une ligne*

de front du changement climatique », avait tancé le 8 novembre 2021 à la COP26 la première ministre de la Barbade Mia Mottley.

Mais le dispositif de solidarité financière demandé par les États les plus vulnérables aux dérèglements climatiques a été torpillé lors des négociations par États-Unis et de l'Union européenne. C'est qu'à peine une vingtaine de pays riches – dont la France, qui a été particulièrement active sur ce dossier – sont responsables de la moitié de toutes les émissions historiques de CO₂, et ces États redoutent des actions judiciaires de la part des pays du Sud, avec *in fine* d'importantes compensations financières à verser.

Seules l'Écosse, la Wallonie et l'Allemagne ont brisé le tabou en annonçant une modeste enveloppe de plus de 10 millions d'euros pour les pertes et dommages causés par la crise climatique dans le Sud.

« *Cette COP reflète le cynisme des pays riches qui prononcent des discours plein d'empathie face aux caméras, mais changent de ton dès les portes des salles de négociation closes*, a lancé Fanny Petitbon de CARE France. *Au pied du mur, les pays vulnérables ont dû se contenter d'un lot de consolation avec l'organisation d'un dialogue de deux ans pour discuter des arrangements de financements pour éviter, limiter et répondre aux pertes et dommages sans garantie qu'il aboutira à des engagements concrets. Proposeriez-vous à quelqu'un qui est en danger de mort de venir l'aider, mais seulement d'ici deux ans ?* »

« *Les pays riches ne veulent pas payer pour les dommages qu'ils ont causés*, a lancé Mohamed Adow, directeur du groupe de réflexion climatique basé au Kenya Power Shift Africa. *Mais pour être honnête, les pertes et les dommages sont désormais à l'ordre du jour politique comme jamais auparavant.* »

Promesse sans cesse réitérée

Les pays riches ont par ailleurs échoué à tenir leur promesse de mobiliser, à partir de 2020, 100 milliards de dollars par an d'aide climatique à destination des

pays du Sud. Ils assurent désormais qu'ils y arriveront à partir de 2023, alors que cet engagement a été acté il y a douze ans à la COP15 à Copenhague.

Ce fonds vert a pour but de soutenir les nations les plus pauvres à réaliser leur transition écologique. Mais il manquait en 2019 encore au moins 20 milliards de dollars au pot, selon **les dernières estimations de l'OCDE** (Organisation de coopération et de développement économiques).

En revanche, le Pacte climatique de Glasgow prévoit un doublement, d'ici à 2025 par rapport à 2019, de l'aide spécifiquement consacrée à l'adaptation aux effets du réchauffement planétaire.

Le dernier jour des négociations, le 12 novembre, un représentant du Kenya avait prononcé un poignant discours sur les ravages des dérèglements climatiques dans son pays : « *Nous saignons quand il pleut, nous pleurons quand il ne pleut pas [...] 1,5°C n'est pas une statistique : c'est une question de vie ou de mort.* »

L'Afrique se réchauffe plus rapidement que la moyenne mondiale et les gouvernements africains consacrent déjà actuellement **jusqu'à 10% de leur PIB** au financement de programmes d'adaptation au changement climatique. En 2017, l'écart estimé entre les sommes que l'Afrique a dépensées pour l'adaptation et ce qu'elle devait dépenser était d'environ 80%.

« *L'engagement de doubler les financements pour l'adaptation est bien en deçà de ce que les pays en développement réclamaient et dont ils ont besoin, mais s'il est atteint, cela augmentera le soutien aux pays en développement de plusieurs milliards* », a jugé Armelle Le Comte, porte-parole d'Oxfam France.

« *Cette COP n'a pas réussi à fournir une aide immédiate aux personnes qui souffrent actuellement. Je salue tout de même le doublement du financement de l'adaptation. Mais les pertes et dommages doivent vraiment être en tête de l'agenda de la COP27* », a résumé Laurence Tubiana, une des architectes de l'accord de Paris de 2015 et directrice exécutive de la Fondation européenne pour le climat.

Réinventer la diplomatie climatique

Depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, les émissions mondiales de gaz à effet de serre **ont explosé** de 64% et la courbe de concentration de CO₂ dans notre atmosphère continue inexorablement de grimper. Après trente ans de COP, Glasgow a une fois de plus démontré les impasses de ce genre de grand-messe.

Les discours des États comme des multinationales autour de la neutralité carbone pour 2050 – voire 2060 pour la Chine et 2070 pour l'Inde –, basée sur des technologies aussi douteuses que coûteuses et d'hypothétiques compensations carbone, se sont multipliées à défaut de politiques climatiques à court-terme. « *Le greenwashing est le nouveau climato-scepticisme, nous l'avons vu trop souvent à Glasgow* », a alerté hier, suite à la finalisation de l'accord, Laurence Tubiana.

Quant à la fin planifiée de la production et de la consommation d'énergies fossiles, sources originelles du chaos climatique, elle demeure l'impensé mortifère des COP. Un peu comme si, dans une maison où la baignoire débordait, ses habitants palabraient déclaration de sinistre et colmatage des fuites alors que les robinets d'eau étaient encore ouverts.

« *Nous frappons toujours à la porte de la catastrophe climatique* », a prévenu, en guise de conclusion de cette COP, le secrétaire général de l'ONU António Guterres.

Cette COP26 aura ainsi révélé la nécessité d'inventer de nouvelles formes de diplomatie climatique, à la fois plus horizontales, inclusives et plus participatives. Des dizaines de milliers de jeunes **ont battu le pavé** à Glasgow pour dénoncer le « bla-bla » des dirigeants mais se sont vus écartés des négociations climatiques qui impactent directement leur avenir.

Quant aux délégués des pays du Sud, leur sous-représentation aura rendu inaudible l'indispensable nécessité de justice raciale face à la crise climatique. Comme l'**assure** la déléguée autochtone brésilienne Telma Taurepang : « *Il est plus que temps d'écouter d'autres voix que celles du capitalisme.* »

Dans la nuit du 13 novembre, alors qu'au sein du Scottish Event Campus, les représentants des pays s'autocongratulaient devant un parterre de journalistes

de leur accord international sur le climat, des activistes ont scellé les portillons de l'entrée ultra-sécurisée du site de négociation. Sur les rubalises apposées, on pouvait lire : « *Scène de crime climatique* »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Allières

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.